

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 30 mars 2026

**Objet : Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense
N° 2026-03-30/12**

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOUIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Caroline ROLLIER, Othylie DUBOUIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absent : M. Christophe REGNY.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise DESORMIERE et M. Philippe CREMONT.

Procurations : Mme Marie-Françoise DESORMIERE à M. Didier PICARD et M. Philippe CREMONT à M. Frédéric GOUTAUDIER.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 mars 2026.

Secrétaire de séance : Mme Christelle DUBOUIS-BAGLAN.

Vu l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire explique que le Ministère de la Défense a décidé en 2001 de mettre en place des conseillers chargés des questions de défense auprès de chaque commune.

Plusieurs circulaires et instructions sont ainsi parues à ce sujet.

Le rôle de cet élu amène à préciser qu'il s'agit bien de disposer au sein de chaque commune d'un correspondant identifié dont la fonction sera de servir de relais d'information entre le Ministère de la Défense et les communes.

L'objectif est de faciliter le lien armées / nation. Ce correspondant défense est destinataire d'une information régulière sur les questions de défense et adresse, en retour, au ministère ou à ses représentants des demandes d'éclaircissements ou de renseignements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote est à bulletins secrets sauf si l'unanimité est recueillie pour un vote public.

Il propose la candidature de Monsieur PICARD Didier et s'assure qu'il n'y a pas d'autres candidatures.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas recourir au scrutin secret ;
- Désigne Monsieur PICARD Didier en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 31 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260330-2026-03-30-12-DE

Le Maire,

Laurent BELUZE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026
Publication : 01/04/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE

La Secrétaire de Séance,
Christelle DUBOUIS-BAGLAN